



# MacFinance

Contrat de licence

© copyright 1986-2018 Datalog Systems. Tous droits réservés.

Pour toute question vous pouvez nous contacter à l'adresse:

Datalog Systems  
Rue du Conseil 1  
1800 Vevey Switzerland  
+41(0)21 923 88 70

[www.datalog.ch](http://www.datalog.ch)

MACFINANCE® est une marque déposée de Datalog Systems en Suisse et d'autres pays.

## **DATALOG SYSTEMS CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL MACFINANCE**

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES TERMES DE CE CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL (« LICENCE ») AVANT DE TÉLÉCHARGER OU D'UTILISER LE LOGICIEL MACFINANCE.

EN TÉLÉCHARGEANT OU EN UTILISANT CE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ LES TERMES DE CETTE LICENCE. SI VOUS ÊTES EN DÉSACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE LICENCE, NE TÉLÉCHARGEZ PAS ET N'UTILISEZ PAS CE LOGICIEL.

### **1. Généralités.**

Datalog Systems («DATALOGS») vous concède une LICENCE sur, et en aucun cas ne vous vend, MACFINANCE (le «LOGICIEL ») quelque soit le moyen par lequel il vous a été transmis, uniquement en vue d'une utilisation conforme aux termes de cet accord. DATALOGS se réserve la totalité des droits qui ne vous sont pas expressément conférés. Vous bénéficiez de l'utilisation du LOGICIEL enregistré, mais DATALOGS reste propriétaire du LOGICIEL. Les droits accordés par les termes de cette licence s'appliquent à toutes les mises à jour de logiciel servant à remplacer et/ou compléter le LOGICIEL original.

### **2. Utilisations permises de la licence et restrictions.**

La présente LICENCE vous autorise à installer et utiliser une seule ou plusieurs copies du LOGICIEL selon le nombre de licences auquel vous avez souscrit. Sauf et exclusivement dans les limites permises par la présente LICENCE, vous ne pouvez copier, décompiler, procéder à l'ingénierie inverse, démonter, modifier ni créer des produits dérivés du LOGICIEL ou de toute partie de ce dernier.

### **3. Transfert.**

Vous ne pouvez louer, prêter, vendre, redistribuer ou concéder des licences du LOGICIEL.

### **4. Terme de la licence.**

Cette LICENCE est d'application jusqu'à son terme selon les conditions générales de vente de l'abonnement en vigueur. Vos droits découlant de cette LICENCE prendront automatiquement fin sans notification de la part de DATALOGS si vous ne vous conformez pas à l'une quelconque de ses dispositions. Dès l'expiration de cette LICENCE, vous serez tenu de cesser toute utilisation du LOGICIEL et de détruire tous les exemplaires, complets ou partiels, dudit LOGICIEL.

## **5. Exclusion de garanties.**

VOUS RECONNAISSEZ ET ADMETTEZ EXPRESSÉMENT QUE L'UTILISATION DU LOGICIEL EST À VOS RISQUES ET PÉRILS ET QUE LA TOTALITÉ DU RISQUE RELATIF À LA QUALITÉ, AUX PERFORMANCES, À L'EXACTITUDE ET AU MANIEMENT SATISFAISANTS REPOSE SUR VOUS. LE LOGICIEL EST FOURNI "TEL QUEL" AVEC TOUS SES DÉFAUTS ET SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE. DATALOGS NE GARANTIT PAS QUE LES FONCTIONS CONTENUES DANS LE LOGICIEL CORRESPONDRONT À VOS BESOINS OU QUE LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL SERA ININTERROMPU, EXEMPT D'ERREUR OU QUE TOUT DÉFAUT DU LOGICIEL SERA CORRIGÉ. DE PLUS, DATALOGS NE GARANTIT PAS NI NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION CONCERNANT L'UTILISATION OU LES RÉSULTATS DE L'UTILISATION DU LOGICIEL OU DE LA DOCUMENTATION Y AFFÉRENT EN CE QUI CONCERNE LEUR EXACTITUDE, FIABILITÉ OU AUTRE. AUCUNE INFORMATION NI AUCUN CONSEIL, COMMUNIQUÉS VERBALEMENT OU PAR ÉCRIT PAR DATALOGS OU PAR UN DE SES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS NE POURRA CONSTITUER UNE GARANTIE OU AUGMENTER DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT L'ÉTENDUE DE LA PRÉSENTE GARANTIE. SI LE LOGICIEL S'AVÉRAIT DÉFECTUEUX, VOUS ASSUMERIEZ SEUL (ET NON PAS DATALOGS NI UN REPRÉSENTANT AUTORISÉ DE DATALOGS) LE COÛT TOTAL DE TOUTE RÉVISION, RÉPARATION OU MODIFICATION NÉCESSAIRE.

## **6. Limitation de responsabilité.**

EN AUCUN CAS DATALOGS NE SERA RESPONSABLE DE DOMMAGE DUS AUX PERTES DE BÉNÉFICES, PERTES DE DONNÉES, INTERRUPTION DES ACTIVITÉS OU TOUT AUTRE DOMMAGE COMMERCIAL OU PERTE COMMERCIALE RÉSULTANT DE OU RELATIFS À VOTRE UTILISATION OU VOTRE INAPTITUDE À UTILISER LE LOGICIEL, QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, SANS TENIR COMPTE DE LA THÉORIE DE LA RESPONSABILITÉ (QUE CE SOIT POUR RUPTURE DE CONTRAT, EN RESPONSABILITÉ CIVILE, OU AUTRE) ET MÊME SI DATALOGS A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

## **7. Prise d'effet, tribunal compétent.**

Le présent contrat prend effet à l'installation du LOGICIEL.

Les contrats conclus avec DATALOGS sont soumis au droit suisse. Le tribunal compétent est le Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois.